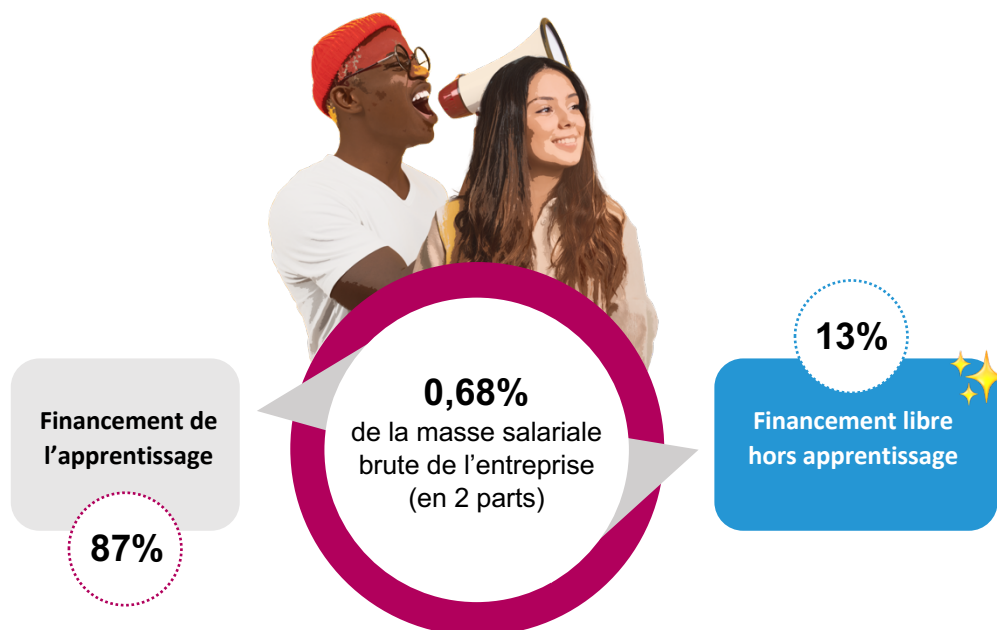


Chers partenaires,

En tant qu'organisme participant au Service Public de l'Orientation tout au long de la vie, **la Mission Locale de Touraine est éligible au versement de votre taxe d'apprentissage.**



Pourquoi nous apporter votre contribution ?



La Mission Locale de Touraine agit et apporte de réels services aux entreprises tels que : la préparation, la sensibilisation et l'information des jeunes au monde de l'entreprise, à ses codes, à l'évolution des métiers et aux compétences attendues par les employeurs.

Par votre soutien, vous nous témoignez votre confiance et votre intérêt pour l'accès à l'emploi des jeunes ! Pour se faire, vous trouverez le bulletin de versement page 2.

Nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs,

Jean-Patrick GILLE
Président

BULLETIN DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Merci de compléter ce bulletin et de nous le retourner **avant le 31 mai 2023**.
Un reçu vous sera délivré pour attester de votre versement.

ENTREPRISE

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N°SIRET :

Code APE :

CONTACT ENTREPRISE

Nom/Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

MONTANT : €

🔗 Par virement, mentionner « Versement solde TA »
IBAN : FR76 1870 7006 1000 1213 5363 530 CCBPFRPPVER

🔗 Par chèque, à l'ordre de la Mission Locale de Touraine

Coordonnées à indiquer sur l'enveloppe :



Mission Locale de Touraine
28/30 rue de la Préfecture,
37000 Tours

Date, signature et cachet :